

Attestation n° 106D
 émise le : **6 décembre 2025**
 valable jusqu'au : **6 décembre 2027**
 selon le dossier technique n° **FPF/159-3.ac2**

L'entreprise soussignée,

SOCIETE : **MENUISERIE VINCENT DELMAS**

3 RUE DE LA LEGUERIE, 37120 CHAMPIGNY SUR VEUDE

Signataire de la Charte « Fenêtres Bois 21 » s'engage à respecter les engagements suivants :

Qualité technique :

- Avoir obtenu un Avis de Conformité de **FCBA** sur la base d'un dossier technique d'évaluation.
- Avoir subi par FCBA une évaluation initiale de son système de contrôle qualité de production ;
- Effectuer un autocontrôle de sa production sur la base de l'évaluation initiale et d'un cahier des charges commun élaboré par FCBA ;
- Faire effectuer par FCBA une visite de contrôle de la gamme et du système qualité tous les 2 ans ;
- Renouveler le dossier technique d'évaluation et les essais, à chaque transformation notable de son processus de fabrication ou dans un délai maximum de quatre ans.

Qualité environnementale :

- Fournir une FDES collective ou individuelle sur ses produits
- Renseigner annuellement sur www.de-baie.fr les indicateurs influents avec 
- Mettre en œuvre les quatre engagements de progrès définis avec l'**ADEME**
 - Réduire les consommations d'eau, d'énergie non-renouvelable et de matière (bois)
 - Trier pour traiter et/ou valoriser au mieux les déchets
 - Privilégier les bois issus de forêts gérées durablement.
 - Réduire les émissions de C.O.V (Composés Organiques Volatiles).



Qualité sociétale :

- Concevoir et fabriquer en France l'ensemble des produits de chaque gamme labellisée.
- Engager avec l' une démarche de prévention et d'amélioration des conditions de travail en atelier. Réaliser au minimum annuellement une évaluation des risques professionnels (troubles musculo-squelettiques ; exposition aux poussières de bois ; sécurité des machines ; exposition au bruit ; exposition aux produits de synthèse dangereux) et la consigner dans le document unique.

Qualité de service :

- Aide à la conception en fonction des exigences architecturales et des performances requises.
- Remise d'une fiche d'entretien et de maintenance au maître d'ouvrage.

Pour sa gamme : TRADITION PAUMELLE

Gamme (Nom commercial) et variantes associées		TRADITION PAUMELLE 58		
Essences de bois		Chêne européen (<i>quercus petraea</i> et <i>quercus robur</i>) : purgé d'aubier, non traité, en bois massif ou en lamellé collé et/ou bouté. Moabi, Sipo : purgés d'aubier, non traités, en bois massif		
Système de finition	Finition complète (Fi)	Opaque et transparent – 3 couches - pour toutes les essences de bois citées ci-dessus		
	Finition provisoire (AF)	Application en atelier au minimum d'une finition de type « protection provisoire » de niveau 1 selon NF P23-305 et qui devra être recouverte sous 3 mois maximum sur chantier.		
Epaisseur ouvrants		56 mm	59 mm	61 mm
Epaisseur dormants		82 mm		
Liaison ouvrant - dormant	A mouton gueule de loup recouvrement jeu de 4 mm Barrières d'étanchéité : joint central sur dormant et joint en recouvrement intérieur sur ouvrant, +2 ^{ème} barrière dans mouton gueule de loup			
	Epaisseur max des vitrages	24 mm	27 mm	29 mm
Particularités	Crémone en applique, pièce d'appui et seuil en bois, rejet d'eau bois sur TB, entièrement vitrée ou avec panneaux de soubassement à plate-bande ou table saillante			

Fenêtre, porte fenêtre et châssis en bois				
Grille dimensionnelle (*)				
Ouvrants à la française	OF1	1458 x 718	PF1	2340 x 718
	OF2	1458 x 1470	PF2	2340 x 1470
	OF3	1458 x 2180 avec meneau	PF3	2340 x 2180 avec meneau

(*) hauteur / largeur maximales en tableau et en mm

Normes de référence	Evaluation	Conformité
NF P 23-305 : Menuiserie en bois – Spécifications techniques des fenêtres, portes fenêtres et châssis fixes en bois	Examen sur plans et descriptifs	OUI
NF EN 13 307-1 et XP CEN/TS 13 307-2 : Ebauches et profilés semi-finis en bois pour usages non structurels	Chêne Européen : produits certifiés CTB-LCA pour une classe de service 3 ou équivalent.	OUI
XP P 20-650 -1 & 2 : Fenêtres, portes fenêtres, châssis fixes et ensembles menuisés – Pose de vitrage minéral en atelier	Examen sur plans et descriptifs Essai stabilité joue de feuillure rapport FCBA N°403/18/11053	OUI
§4.2 de NF P 23 305 : Durabilité biologique des éléments en bois	Moabi, Chêne Européen (quercus petraea ou quercus robur), tous purgés d'aubier : essences de bois naturellement durable pour une classe d'emploi 3.2 si purgé d'aubier.	OUI <i>Toutes les conditions climatiques et d'exposition sont compatibles.</i>
	Sipo purgé d'aubier : essence de bois naturellement durable pour une classe d'emploi 3.2 si purgé d'aubier et si MV > 640 kg/m ³ . <i>(exigence de contrôle de la MV non vérifiée dans le cadre du présent avis de conformité).</i>	
FD DTU 36.5 P3 : Mise en œuvre des fenêtres et portes extérieures - mémento de choix en fonction de l'exposition	Exigences minimales respectées par essais de performances	OUI
§6.3.3 de NF P 23 305 : Procédé de Finition complète	Système de finition sous Dossier Technique Finition Bois FCBA ou équivalent. <i>Sa compatibilité avec le concept et process d'application du menuisier n'a pas été vérifiée.</i>	Système sans DT finition bois FCBA et sans justification d'équivalence

Performances

selon NF EN 14 351-1+A2

Air, Eau, Vent	A*4 E*7B V*B3 - rapport d'essais FCBA n°403/2024/0054/A-1-V1
Résistances mécaniques (contreventement et torsion statique)	Classe 2 - rapport d'essai FCBA n°404/17/50/4665
Forces de manœuvres	Classe 1 - rapport d'essai FCBA n°403/2024/0054/A-1-V1
Capacité de résistances des dispositifs de sécurité	Sans objet
Efficacité des arrêts d'ouverture (NF P 20-501)	Sans objet
Résistance à l'ouverture et fermeture répétée	Classe 2 (10 000 cycles OF) - rapport d'essai FCBA n°404/18/4/7244-2

Performances Acoustiques – Indice $R_{A,tr}$ et $R_w(C,C_{tr})$

PF 2vtx 2.18 x 1.45 (H x L) seuil alu 20 mm, simple joint, avec soubassement, en Sipo

$R_{a,tr} = 29 \text{ dB}$

$R_w(C,C_{tr}) = 33 (-1 ; -4) \text{ dB}$

Vitrage 4 / 16 Arg / 4 FE

Rapport d'essais FCBA N°404 / 16 / 375 / 1

$R_{a,tr} = 33 \text{ dB}$

$R_w(C,C_{tr}) = 36 (0 ; -3) \text{ dB}$

Vitrage 10 / 10 Arg / 4 FE

Rapport d'essais FCBA N° 404 / 16 / 375 / 2

Performances thermo-optiques U_w / S^c_w / TL_w

(ci-dessous sont présentés des exemples de performances des rapports de calcul référencés : FCBA.IBC.342.372- N°2021.120.1)

$\lambda = 0,18$ Chêne, Moabi, Sipo	Fenêtre 2 vantaux appui bois TB_01 1,48 x 1,53 m (H x L)	Porte-fenêtre 2 vtx Seuil bois TB_02, Entièrement vitré 2,18 x 1,53 m (H x L)	Porte-fenêtre 2 vtx Seuil bois TB_02, Avec soubassement clair de hauteur 200 mm ($U_p=1,1 \text{ W}/(\text{m}^2.\text{K})$) 2,18 x 1,53 m (H x L)
$U_g = 1,1 \text{ W}/(\text{m}^2.\text{K})$ S_g de 64% et $\alpha=0.4$ TL_g de 82% TGI SPACER M	$U_w = 1,5$ $S^c_w = 0,42$ $TL_w = 0,52$	$U_w = 1,5$ $S^c_w = 0,44$ $TL_w = 0,55$	$U_w = 1,5$ $S^c_w = 0,37$ $TL_w = 0,46$
$U_g = 1,1 \text{ W}/(\text{m}^2.\text{K})$ S_g de 61% et $\alpha=0.4$ TL_g de 79% TGI SPACER M	$U_w = 1,5$ $S^c_w = 0,40$ $TL_w = 0,50$	$U_w = 1,5$ $S^c_w = 0,42$ $TL_w = 0,53$	$U_w = 1,5$ $S^c_w = 0,36$ $TL_w = 0,45$
$U_g = 1,1 \text{ W}/(\text{m}^2.\text{K})$ S_g de 57% et $\alpha=0.4$ TL_g de 80% TGI SPACER M	$U_w = 1,5$ $S^c_w = 0,37$ $TL_w = 0,51$	$U_w = 1,5$ $S^c_w = 0,39$ $TL_w = 0,54$	$U_w = 1,5$ $S^c_w = 0,33$ $TL_w = 0,45$
U_w exprimé en $\text{W}/(\text{m}^2.\text{K})$			

Nota : cette gamme présente différentes épaisseurs de bois possibles : 56, 59, 61 mm. Aucune évaluation AEV, mécaniques, endurance, thermo-optiques n'a été réalisée pour le 59, et le 61 mm. Cependant les performances des évaluations de type initiale obtenues sur la gamme Tradition paumelle en 56 mm peuvent être étendues à la gamme en 59, et en 61 mm de conception identique et conformément aux domaines d'applicabilité des annexes A et E de la norme NF EN 14 351-1 + A2.

Cette attestation a été délivrée par IRABOIS, gestionnaire de la Charte de Qualité « Fenêtres Bois 21 », après mise en place d'un dossier technique FCBA, qui correspond à une évaluation en date du **6 décembre 2023** selon l'échantillonnage utilisé dans les rapports d'essais.

Cette attestation ne constitue pas une certification de produit au sens de la loi du 3 juin 1994.

L'entreprise signataire déclare avoir pris connaissance du règlement de la charte disponible sur le site www.fenetresbois21.com et s'engage à respecter les engagements décrits ci-dessus.

Le Président d'IRABOIS,
gestionnaire de la Charte de Qualité



L'entreprise
signataire